

σΛήρ <Δήγ.Δ^ο

N I B I I S C H I I
N I B I I S C H I I



Guide des mesures sanitaires pour le service à la clientèle et l'hébergement

Mise à jour 17/07/2020

Obligations

- Il est demandé à tous (visiteurs et employés) de respecter les directives (distanciation, nombre de personnes maximal, etc.)
- Il est obligatoire pour tous de déclarer la présence de symptômes reliés au coronavirus et de se mettre en quarantaine sur-le-champ. La direction doit être avisée afin de mettre en place les mesures de protection requises
- Tous les employés en contact avec la clientèle devront se laver les mains avant d'entrer dans un véhicule de la corporation (location ou non)
- Interdiction de rentrer dans les communautés crie ou les camps sur le territoire, que ce soit par la route ou par voies navigables (pas d'arrêt à Mistissini). Le non-respect de cette mesure pourra entraîner l'interdiction d'accès futur aux réserves fauniques AAMW.

NOUVEAUTÉS !

- Il est important de limiter le nombre de personnes à **2 visiteurs** à l'intérieur des bureaux d'accueil. Il s'agit de mentionner aux personnes d'attendre à l'extérieur un instant, le temps de finir avec la personne qui s'y trouve déjà.
- Les visiteurs entrant dans les **bureaux d'accueil**, les **abris d'éviscération** et les **blocs sanitaires** doivent porter le couvre visage, il faut refuser l'accès aux personnes qui ne le portent pas.
- Lorsque le/la préposé(e) devra se déplacer hors de la zone derrière le plexiglas et que la distanciation ne sera pas possible, le port du couvre visage sera demandé
- Le/la préposé(e) qui doit se rendre à l'abri d'éviscération ou dans les blocs sanitaires alors que des visiteurs s'y trouvent devra porter un couvre-visage
- Il sera aussi important de procéder au nettoyage plus régulier des poignées de porte (accueil, bloc sanitaire, abris d'éviscération, abris de réfrigération et congélation).
- Les saunas seront fermés jusqu'à nouvel ordre

Général

- Il est important de respecter les mesures de distanciation sociale de 2m entre chaque personne
- Le respect de l'étiquette respiratoire est fortement recommandé (se couvrir le visage lorsqu'on tousse ou éternue, jeter le papier mouchoir dans une poubelle, port du masque en cas de proximité, etc.)
- Chaque visiteur et chaque employé devra se laver les mains en entrant dans les bâtiments communs (accueil, bloc sanitaire, abris d'éviscération, etc.)
- Une pompe de gel hydroalcoolique sera mise à disposition à ces endroits
- Des affiches illustrant les bonnes habitudes sanitaires seront apposées aux entrées des bâtiments communs (accueil, blocs sanitaires, abris d'éviscération, etc.)
- Tous les visiteurs devront signer un contrat d'engagement de respect des mesures préventives de la Corporation Nibiischii

Service à la clientèle dans les bureaux/accueils

- Un seul membre par groupe sera admis à l'intérieur de l'accueil
- Un maximum de 2 visiteurs sera accepté en même temps dans les bâtiments de l'accueil Rupert
- Des séparations physiques sont installées pour séparer les visiteurs des préposés d'accueil

- Ne pas partager d'équipement de bureau avec les clients (stylos)
- Les clés et objets remis aux clients doivent être nettoyés lors de la remise au client (arrivée) et lors du retour (départ)

Entretien

- Les comptoirs d'accueil seront nettoyés entre chaque visiteur

Paiements

- Privilégier les paiements par téléphone avant le séjour
- Encourager les paiements par cartes bancaires
- Ne pas manipuler les cartes bancaires des clients
- Nettoyer le *Pin pad* entre chaque utilisation
- Minimiser les échanges de monnaie. Tout doit être mis sur le compte du client et payé en fin de séjour.
- Des pompes de gel hydroalcoolique seront disposées à chaque entrée des bâtiments visités afin que tous se lavent les mains en entrant. Ces contenants seront identifiés.

Autre

- Aucun dépliant de consultation non plastifié (carte, pamphlet éducatif, etc.) ne sera mis à la disposition des visiteurs. Ils seront donnés ou vendus. Les documents plastifiés devront être lavés après chaque manipulation

Entretien

- Le nettoyage/désinfection doit se faire au moins 2x par jour
 - Il est important de laver les comptoirs, lavabos, poignées de porte et toutes surfaces fréquemment touchées par les mains (claviers, souris, contrôles électroniques muraux, téléphones, boutons de télécopieur, etc.)

Hébergement

- Une feuille d'engagement mentionnant les mesures sanitaires à respecter sur les sites devra être signée par le chef de chaque groupe de pêcheurs
- Les employés doivent restreindre le plus possible les contacts non essentiels avec les visiteurs (visites de courtoisies)

Unités de prêt-à-camper/chalet

- Du produit nettoyant sera fournis dans chaque unité d'hébergement afin qu'ils puissent eux-mêmes désinfecter les équipements avant ou après usage
- Toutes les surfaces fréquemment touchées ou utilisées doivent être nettoyées avec de l'eau et du savon avant de procéder à la désinfection

Blocs sanitaires

- Un maximum de 3 personnes sera admis à la fois dans les blocs sanitaires
- Le ménage sera effectué 2x par jour

- Les verrous et poignées de cabines de toilettes, les distributeurs de savon et de papier à main, les séchoirs à main, les interrupteurs, les robinets et chasses d'eau, etc. seront désinfectés
- Une pompe de gel hydroalcoolique sera installée à chaque entrée permettant aux visiteurs de se laver les mains avant d'entrer
- Des affiches illustrant le lavage des mains seront apposées
- Les clients devront désinfecter leur évier et espace comptoir après usage (produit et mode d'emploi fournis sur place)

Unités de réfrigération

- Un maximum de 2 personnes sera admis à la fois dans ces unités
- Les poignées de tous les casiers et portes seront nettoyées 2 fois par jour
- Une pompe de gel hydroalcoolique sera installée à chaque entrée permettant aux visiteurs de se laver les mains avant d'entrer
- Une seule personne par groupe sera admise à la fois dans les unités de réfrigération/congélation

Salles et endroits communautaires

- Les gazebos seront fermés jusqu'à nouvel ordre
- La salle communautaire devra être réservée au préalable et lavée entre chaque location

Terrain

- Les branchements d'eau, d'égout et d'électricité, de même que les stations de vidanges communes seront désinfectées tous les jours

Cannettes

- Porter des gants lors du tri des cannettes

Équipement de location

- Les équipements en location (moteurs, kayak, pagaies, planches, etc.) seront désinfectés avant et après chaque utilisation

Services sur les sites

Abris d'éviscération

- Les comptoirs, robinets, poignées, interrupteurs, distributeurs à savon et papier seront désinfectés 2 fois par jour. Des vaporisateurs de produits désinfectants seront mis à disposition des utilisateurs qui pourront nettoyer leurs outils et espace après utilisation.
- Un maximum de 2 personnes par groupe sera admis à la fois dans l'abri d'éviscération jusqu'à concurrence de 8 personnes au total dans le bâtiment afin de maintenir une distance de 2m entre chaque groupe.

Sauna

- Les saunas seront fermés jusqu'à nouvel ordre

Autre

- Les visiteurs provenant d'autres régions (autre que Nord-du-Québec) doivent limiter les contacts avec les gens de la région. Les emplettes doivent être faites le plus possible dans la région du domicile et transportées sur place.

Tableau récapitulatif du nombre maximal de personnes admis par type de bâtiment dans la réserve faunique

Bâtiments	Nb de personnes maximal	Nb de personnes/groupe
Bureau d'accueil Rupert	3	1
Accueil Albanel, Waconichi, Baie-Pénicouane	2	1
Chambre froide et salle de congélation	2	1
Salle d'éviscération	10-15	2
Bloc sanitaire	Variable	Variable selon le site, consulter les affiches à l'entrée du bloc sur place

Annexe A – Contrat d’engagement du client envers les directives sanitaires de la Corporation Nibiischii

- ⇒ Respecter les mesures de distanciation sociale (2m) et l’étiquette respiratoire (couvrir le visage lors d’un éternuement)
- ⇒ Les visiteurs provenant d’autres régions (autres que Nord-du-Québec) doivent limiter les contacts avec les gens de la région. Les emplettes doivent être faites dans la région du domicile et transportées sur place.
- ⇒ Tous les visiteurs et employés devront se laver les mains en entrant dans les bâtiments communs (Accueil, bloc sanitaire, abris d’éviscération, etc.)
- ⇒ Afin de minimiser les échanges de monnaie, tout achat doit être mis sur le compte du client et payé en fin de séjour
- ⇒ Du produit nettoyant sera fournis dans chaque unité d’hébergement afin que les visiteurs puissent désinfecter les équipements utilisés avant ou après usage
- ⇒ Respecter le nombre maximal de personnes admis dans les endroits communs (lire les affiches)
- ⇒ Les équipements en location seront désinfectés avant et après chaque utilisation
- ⇒ Il est interdit de rentrer dans les communautés crie ou les camps sur le territoire, que ce soit par la route ou par voies navigables (pas d’arrêt à Mistissini)

Merci d’aider à garder un endroit sécuritaire pour tous,

Corporation Nibiischii

Je, *NOM DU CLIENT* , reconnais avoir lu et compris l’ensemble des mesures et procédures mises en place par la *Corporation Nibiischii* pour réduire et contrôler les risques d’infection à la COVID-19. Je comprends que celles-ci sont obligatoires et que je dois m’y conformer. J’assume la responsabilité des autres membres de mon groupe, tel que mentionné sur le droit d’accès.

Et j’ai signé, le *jj/mm* 2020

Signature du chef de groupe